

LE CAILLEU

n° 7 • OCT. NOV. DÉC. 2009

Arçon de demain

■ Travaux prévus et à réaliser

Salle des Fêtes

Cent cinquante nouvelles chaises ont été mises en place (12 124 €), cela afin de remplacer le mobilier vieillissant et de protéger le parquet fraîchement remis à neuf. Nous espérons que vous en apprécierez le style.

Aménagement du sentier des Côtes

Après quelques études infructueuses, ce dossier a dû être repris selon la procédure. L'étude d'aménagement est confiée au cabinet "Bureau du Paysage de Montbéliard" (9 570 €). Ce cabinet aura à charge de proposer un aménagement du sentier des Côtes du village bas à l'école et d'inclure la mise en sécurité de ce sentier qui débouche dans le virage, juste avant la maison Girardet vins. Réalisation des aménagements probablement en 2010.

Travaux de voirie en cours

- Réfection route du Cotay jusqu'à la Vierge et réfection du chemin des Jobards aux Sapins par l'entreprise Vermot de Gilley (79 527 €).
- Réfection de la voie communale n°9, route de Touvent par l'entreprise STD de Chemaudin (48 401 €), courant octobre.

Voirie, réseaux d'eau potable, et sécurité 2010

Rue du Canal : l'entreprise Pöyry de Besançon supervisera, en tant que maître d'œuvre (5 070 €), les travaux de remplacement du réseau d'eau potable, et de réfection de la chaussée ce printemps. Une augmentation du diamètre de la conduite d'eau et la pose d'une bouche à incendie supplémentaire permettront la remise en conformité incendie.

Réfection du mur du cimetière

Le dossier de demande de subvention n'a pas été retenu pour 2009 par les services de l'Etat. Ce dossier sera représenté ou réorienté vers d'autres solutions à définir.

Fabrice Pérignon

■ Dates à retenir

- **Club du 3^e âge**
Reprise le **mardi 13 octobre** à 14 h (tarot, puis en alternance scrabble).
- **Club de bricolage "Les Arts sont créatifs"**
Reprise des activités **mardi 13 octobre** à 20 h 30, salle du 3^e âge. N'hésitez pas à pousser la porte, même pour de simples renseignements.
- **Repas couscous**
Le **samedi 17 octobre** à 20 h, salle des Fêtes. Organisé par l'Association Pays d'Afrique (APA). Inscriptions auprès de : Patricia Girardet au 03 81 46 61 28 et Bernadette Marguet au 03 81 39 00 49 (repas adulte : 14 € / repas enfants 6-12 ans : 8 €).
- **Loto de l'école**
Salle des Fêtes de Chaffois, le **vendredi 23 octobre**, ouverture des portes à 20 h.
- **Repas des anciens**
Le **samedi 7 novembre 2009** à 12 h. Inscription en mairie avant le 30 octobre.
- **Cérémonie du 11 novembre 2009**
Messe à 10 h 30, commémoration devant le monument aux morts à 11 h 30, suivie d'un apéritif servi dans la salle du 3^e âge.

• **Marché de Noël**

Le **samedi 12 décembre**, sous chapiteau chauffé. À partir de 11 h 30, apéritif et tartiflette, suivis du traditionnel marché de Noël avec animations pour les enfants dès 14 h, et cela sans oublier notre cher Père Noël et sa descente acrobatique vers 16 h.

Le mot du maire

Chers Cailleuses et Cailleux,
Le 11 septembre dernier était inauguré le stade de biathlon "Florence Baverel" qui vient agrémenter notre commune. Comme j'ai eu l'occasion de le préciser, c'est grâce à la volonté constante des élus d'Arçon que ce stade, œuvre de la communauté de communes du canton de Montbenoît, s'est posé chez nous. Je pense qu'on ne peut que s'en féliciter et qu'il attirera beaucoup de pratiquants du canton et d'ailleurs, et qu'il participera à faire connaître notre village d'Arçon du Haut-Doubs.

Bernard Laithier



Inauguration du stade de biathlon. De gauche à droite : M. Christian Bouday, vice-président du Conseil général / M. Jacques Barthélémy, préfet de la région Franche-Comté, préfet du Doubs / M^{me} Florence Baverel / M. Christian COUTAL, président de la Communauté de communes du canton de Montbenoît / M. Pierre Magnin-Feyssot, vice-président du Conseil régional.

Infos utiles

Mairie d'Arçon

- Ouverture du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h
- Fermeture le mercredi après-midi
- Tél. / fax 03 81 46 27 21

Déchetterie

Maisons-du-Bois / Lièvreumont

(Horaires d'hiver du 1^{er} octobre au 30 mai)

- mercredi : 14 h à 17 h
- samedi : 9 h à 12 h

Les membres du conseil municipal se tiennent à votre disposition sur simple demande, adressée au secrétariat de mairie.

École d'Arçon

Le 3 septembre dernier, ce sont 92 élèves qui ont rejoint les bancs de l'école d'Arçon. L'effectif se décompose ainsi :

- Petite section (19 élèves) et moyenne section (8 élèves) : Françoise Faivre.
- Grande section (9 élèves) et cours préparatoire (11 élèves) : Laurence Bongay, à qui nous souhaitons la bienvenue.
- Cours élémentaire 1 (9 élèves) et cours élémentaire 2 (17 élèves) : Virginie Marion, directrice.
- Cours moyen 1 (14 élèves) et cours moyen 2 (5 élèves) : Jean-François Chambelland.



De gauche à droite : Virginie MARION, Jean-François CHAMBELLAND, Laurence BONGAY, Lyliane SIMON (Atsem), Françoise FAIVRE.

La candidature de l'école d'Arçon pour le plan de développement du numérique dans les écoles rurales a été retenue. L'école se verra dotée dans les prochains mois de matériel informatique pédagogique.

La vie de nos associations

■ Récupération du papier

L'Association des Parents d'Élèves vous informe qu'elle ne pourra poursuivre la récupération du papier, suite à une baisse d'activité de l'entreprise Armstrong. Aucune récupération ne sera effectuée avant début 2010, nous vous tiendrons informés de l'évolution.

L'Association des Parents d'Élèves tient à remercier toutes les personnes ayant participé aux collectes précédentes, cela a permis de financer entièrement les voyages scolaires de fin d'année de toute l'école d'Arçon pour un montant de 1700 euros. Merci de votre collaboration.

Christophe Bouriot, président de l'association
Tél. 03 81 46 31 60

■ Football

C'est autour du verre de l'amitié que se sont réunis les comités anciens et actuels de l'AS Arçon pour fêter les 70 ans d'un serviteur du club, Georges LEPEULE, dit JOJO, membre actif depuis maintenant une cinquantaine d'années.

■ Gymnastique Arçon

Les Cailleuses font preuve d'un bon dynamisme tous les lundis soir, lors des cours de gymnastique et step, dispensés par Maryline Maurel, animatrice fédérale E.P.M.M. : exercices de gainage (renforcement musculaire et tonicité du dos, des abdominaux et fessiers) sur fond musical. Quelques nouveautés : body vive, body jam, body combat. Pour vous permettre de garder forme et bien-être, venez nous retrouver !

Contact : Monique Girardet / 03 81 39 31 61



Gymnastique.



Les 70 ans de Jojo.

Urgences : 112

- Pompiers : 18 ou 112
- SAMU : 15 ou 112
- Médecin de garde nuit, week-end et jours fériés : 3966
- Pharmacie de garde week-end et jours fériés : 03 81 38 51 10 (police de Pontarlier)
- Centre anti-poison de Strasbourg : 03 88 37 37 37
- Gendarmerie : 17 (ou Pontarlier : 03 81 39 06 60)
- EDF sécurité : 0 810 333 025

État civil

Naissances

WENGER Valentin, 1^{er} enfant, fils de Nicolas WENGER et Christelle DARD, né le 27 juin à Pontarlier.

BALLAUD Gabriel, fils de Jean-Luc BALLAUD et Hélène MUNSCHY, né le 11 juillet à Besançon.

JEANNEROD Coline, 1^{er} enfant, fille d'Emmanuel JEANNEROD et Joëlle GRILLET, née le 2 septembre à Pontarlier.

GAUTHIER--NIBBIO Killian, 2^e enfant, fils de Patrick GAUTHIER et Patricia NIBBIO, né le 12 septembre à Pontarlier.

Décès

MAUGAIN Laure, veuve TYRODE Marius, décédée le 22 juin à Pontarlier.

GRIFFOND Marcel, décédé le 2 septembre à Pontarlier.

BOURGEOIS Charles, décédé le 16 septembre à Pontarlier.

Mairie d'Arçon
2 rue des Tilleuls • 25300 ARÇON
Tél. / fax 03 81 46 27 21

Opération "village propre"

Le 25 septembre, l'ensemble des enfants de l'école d'Arçon, leurs enseignants, quelques parents et élus procédaient à une opération "village propre" au cours de l'après-midi sous un soleil radieux.

Si le passage dans le village paraissait superflu, ce qui témoigne du bon comportement de nos concitoyens, en revanche notre transport au Bois de l'Herse s'avérait extrêmement productif et justifiait pleinement notre opération.

Les enfants, rayonnants, avaient le sentiment d'avoir œuvré utilement et pallié aux dérives de leurs aînés.

Ils appréciaient enfin le goûter qui venait clore ce bel après-midi avant de regagner leurs foyers et de conter leur longue marche et leurs diverses trouvailles.



Les participants à cette belle action.

Dernière minute

Retraite de Claire TYRODE

Après 33 ans de bons et loyaux services, notre employée communale Claire TYRODE a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} octobre. Nous lui souhaitons de profiter pleinement de cette nouvelle vie. Elle est remplacée par Madame Gabrielle DELACROIX.

Recrutement d'agents recenseurs pour 2010

Afin de procéder au recensement de l'ensemble de la population du village, la mairie recrute deux agents recenseurs. Toute personne intéressée est priée de s'adresser au secrétariat de mairie.

Arçon d'hier / Délimitation du Sauguet

Les documents sur lesquels nous nous appuyons pour établir les limites du Sauguet datent de 1348.

En 1228, ces dernières furent précisées lorsqu'Henri de Joux, rappelle ce que Landry de Joux avait donné à l'abbaye de Montbenoît.

Landry de Joux céda ce qu'il possédait depuis la première Combe d'Oye jusqu'à la fontaine de Chadgeslir, et de l'autre côté du Doubs, depuis cette ligne jusqu'à la Fontaine-Ronde, et depuis le sommet du Mont d'Ars jusqu'au sommet du Mont de Say.

A ces limites énoncées par acte, il faut ajouter celles de 1348. Durant 1348, le jeudi après la Saint-André, Othon, sire de Grandson termina, en qualité d'arbitre, la querelle élevée entre Louis, comte de Neuchâtel et Jean son fils, d'une part, et Hugues de Blonay, en son nom et comme protecteur et gardien de l'abbaye de Montbenoît, et Jean d'Usier, abbé de ce monastère, d'autre part, au sujet des limites de Vautravers et des Joux formant la séparation des terres de l'abbaye avec celles de Morteau, Vennes et autres appartenant au comte Louis.

De ces documents, il ne reste que des copies des XV^e et XVI^e siècles. C'est à partir de ces dernières que les auteurs essayèrent de cartographier les limites du Sauguet, les principaux points en sont :

- **La Première Combe d'Oye** : elle se limite à la sortie d'Arçon, sur les bords du Doubs. Dans cette contrée jusqu'à Maisons-du-Bois, nous trouvons lieux-dits "Oie", près gras propres à l'élevage des oies.
- **La fontaine de Chadgeslir** : appelée Chaux de Gilley, elle serait à l'extrême nord de la commune de Gilley. Par sa localisation, nous pouvons croire qu'il s'agit du même endroit que la fontaine de la Seignette.
- **La Fontaine-Ronde** : déjà mentionnée dans le réseau hydrographique, c'est la source du ruisseau des Lavaux, au-delà du passage d'Entreportes.
- **Le Mont d'Ars** : il s'agirait d'une montagne séparant le Sauguet de la commune d'Arc-sous-Cicon.
- **Le Mont de Say** : il est situé entre le Sauguet et le canton suisse de Neuchâtel.

- **Le pré Gesenbronne** : mis à part le fait qu'il soit localisé entre Ronde-nel et Remonot, nous n'avons aucune indication à son sujet.

S'il est aisé de reconnaître sur une carte Arçon, Gilley et la Fontaine-Ronde, il n'en est pas de même pour les monts d'Ars et de Say. En tenant compte de l'orthographe, ne pourrait-on pas rapprocher Ars d'Arc et Say du mont de Spey. Alors nous pourrions définir le mont d'Ars comme la barre montagneuse séparant le val du Sauguet du village d'Arc-sous-Cicon dont les principaux sommets sont : le mont d'Usier, le mont Pelé, le Crêt Monniot et le mont Chaumont. Quant au "mont de Say" dans le cas où celui-ci aurait donné son nom au hameau de Ville-du-Pont le mont de Spey, il se situerait à quelques kilomètres au nord-est de Montbenoît.

En conclusion, nous pouvons dire que les limites du Sauguet, que reconnaissent tous les seigneurs concernés, correspondent aux limites naturelles que détermine le relief. Ces limites feront l'objet de deux contestations :

- En 1402 : les habitants du Sauguet doivent défendre leurs terres voisines de celles du comte de Neuchâtel, celui-ci les accusant de faire pré et labour sur son domaine.
- En 1473 : entre la seigneurie de Joux et celle de Montbenoît. Dans ce document, les sires de Joux remettent en cause les droits dont bénéficient les habitants du Sauguet, droit d'user des fontaines qui se situent sur les frontières et droit de faire bois.

Malgré ces deux contestations, il n'y aura aucune modification dans le tracé des limites du Sauguet, qui englobait les communautés suivantes : Arçon, Maisons-du-Bois, Bugny, Gilley, Hauterive, Les Allemands, Lièvremon, Montflavin, Montbenoît, La Longeville, Ville-du-Pont et La Chaux-de-Gilley.

Dans le prochain numéro, nous verrons que dans cette communauté du Sauguet, trois villages se distinguent : Arçon, Lièvremon et Les Allemands.

Bernard Laithier

Arçon d'aujourd'hui

Intervention des secours lors d'un accident de circulation

À l'occasion d'un accident de circulation survenu le 22 mai dernier vers 15 h 30 à la sortie du Pont d'Arçon en direction de Morteau, certains d'entre vous se sont émus des moyens de secours qui leur ont paru disproportionnés par rapport aux faits. Après renseignements recueillis auprès du corps des sapeurs-pompiers, il m'apparaît opportun de vous informer sur les conditions d'intervention des secours dans ce type d'accident.

Rien n'est laissé au hasard. Dans le cadre des accidents de circulation sur une route départementale, le départ-type des secours est le suivant :

Pour un accident mettant en cause 1 véhicule léger :

- 1 véhicule léger de commandement (VLCG = véhicule léger de commandement chef de groupe).
- 1 véhicule de secours routier léger (VSRL) qui a vocation de baliser et protéger les lieux ainsi que d'effectuer une désincarcération si nécessaire.
- 1 ambulance (VSAV = véhicule de secours aux victimes).

Pour un accident mettant en cause 2 véhicules légers ou plus :

- 1 VLCG + 1 VSRL + 2 VSAV (donc une ambulance supplémentaire).

Dans le cas présent, le requérant a signalé, fort justement, un accident de circulation mettant en cause 3 véhicules légers avec un blessé léger et 5 impliqués. C'est le second scénario qui a été dépêché par le centre de secours de Pontarlier. Il y avait donc 4 véhicules sur place (dont 2 ambulances). Il se trouve qu'une troisième ambulance, de passage et se dirigeant sur Gilley s'est arrêtée, mais a poursuivi sa route n'ayant pas d'utilité sur place.

Au final, le bilan de cet accident est de 8 impliqués dont 2 blessés légers transportés au centre hospitalier de Pontarlier par les 2 VSAV du lieu. En conclusion, les moyens de secours engagés, conformes au règlement opérationnel, se sont avérés bien adaptés aux circonstances.

Merci au Commandant Lionel Touraisin, Chef du groupement des sapeurs-pompiers de Pontarlier, pour ces informations et précisions. J'ajouterais : imaginons que les moyens engagés aient été insuffisants, que n'aurait-on pas dit !

Bernard Laithier

Mode de financement des Ordures Ménagères (OM)

Depuis 1992, notre communauté de communes applique "la taxe" d'enlèvement des ordures ménagères, elle est arrêtée sur la valeur locative de l'habitation, avec un taux de 13 % pour l'année. Il s'avère qu'elle n'est pas toujours en rapport avec le service rendu, qu'elle est source d'inégalités et par conséquent de contestations.

Un autre mode de financement va être mis en place : "la redevance" d'enlèvement des OM. Celle-ci est la contrepartie pécuniaire du service effectivement rendu aux usagers. Les tarifs sont arrêtés, par foyer et par habitant.

La tarification au 1^{er} janvier 2010, entérinée par la communauté de communes est la suivante : mise en place d'une part fixe par foyer : 48,50 € / mise en place d'une part fixe par habitant du foyer : 48,50 € / mise en place d'une part fixe par gîte ainsi que pour les chambres d'hôtes : 48,50 €. Ce mode de tarification est déjà appliqué par les communautés voisines de Frasné-Drugeon et Altitude 800 (canton de Levier).

Pour information, à l'échelle du S.M.C.O.M (Syndicat Mixte de Collecte d'Ordures Ménagères), un habitant produit 528 kg de déchets par an : ordures ménagères : 206 kg / verre : 48 kg / recyclables : 58 kg / déchetteries : 216 kg.

Gérald Hograindeur

Assistances maternelles

À la suite d'une réunion entre les assistantes maternelles d'Arçon, un tarif unique va être instauré pour limiter les différences de prix entre chacune. Ce changement devrait être appliqué à partir du 1^{er} janvier 2010.

Il a donc été fixé comme suit :

- Frais de garde : 3€ / h.
- Frais journaliers d'entretien : 2,65 € / h pour une durée de garde ≤ à 8 h et 2,83 € / h pour une durée de garde > à 8 h.
- Concernant les repas et les déjeuners ou goûters : Repas : enfant de 1 an à 3 ans : 2 € / enfant de 3 ans à 10 ans : entre 3 et 3,40 €. Déjeuner ou goûter : enfant de 1 an à 3 ans : 0,80 € / enfant de 3 ans à 10 ans : 1 €.

Assistances maternelles d'Arçon

- CHABOD Sandrine
15 rue Dovernier / 03 81 39 32 55
- GERMAIN Geneviève
7 rue des Tilleuls / 03 81 46 35 44
- GIRARDET Monique
42 Grande Rue / 03 81 39 31 61
- GOMEZ-MONTIEL Pierrette
16 rue du G^l Marguet / 03 81 39 61 89
- HENRIET Véronique
La Mare d'Arçon / 03 81 39 48 24
- LEFEVRE Florence
40 Grande Rue / 03 81 46 49 74
- NICOD Evelyne
8 rue du G^l Marguet / 03 81 46 53 14
- NICOLLIER Sylvie
La Chaux d'Arçon / 03 81 39 60 76
- PERIGNON Fabienne
7 rue du Mont Girod / 03 81 39 41 03
- PONÇOT Pauline
10 rue du Mont Girod / 03 81 39 75 27
- ROGNON Joëlle
9 rue du Mont Girod / 03 81 38 85 90
- VERDOT Danielle
7 rue du G^l Marguet / 03 81 39 56 55
- JAVAUX Jacqueline
8 rue du Croset / 03 81 46 34 50.

Soirée Amicale au Rochera

Le 29 août dernier, les habitants du quartier du Rochera et des rues voisines se sont retrouvés autour d'un barbecue. Malgré la fraîcheur du soir, la convivialité et la bonne humeur étaient au RV. Ce temps de rencontre et de partage aura lieu chaque dernier W-E d'août.

Florence DESGRANGE